

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Band:** 42 (1969)

**Heft:** 7

**Artikel:** Le libre passage dans les professions techniques supérieures sur le plan international

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126710>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le libre passage dans les professions techniques supérieures sur le plan international

36

Les délégués de la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI) de dix-huit pays ont décidé, le 18 avril 1969 à Rome, d'établir jusqu'à la fin de cette année un «Registre européen des professions techniques supérieures». Un ingénieur, un architecte, un ingénieur-technicien ou un architecte-technicien qui désire travailler à l'étranger pourra obtenir une carte de légitimation FEANI portant, au sujet de sa formation, des indications reconnues sur le plan international. Le «Registre suisse des professions techniques» établi en 1951

sur l'initiative de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) sert de modèle pour le «Registre européen». Ce dernier facilitera la liberté d'exercice de la profession d'un pays à l'autre et contribuera à résoudre le problème de la reconnaissance réciproque des diplômes nationaux. Il prévoit en outre que les techniciens inscrits pourront accéder au rang d'ingénieur ou d'architecte comme c'est déjà le cas depuis longtemps dans le cadre du «Registre suisse».

Secrétariat général de la SIA.

## Bibliographies

### Chauffage et pollution atmosphérique

L'Institut national du logement vient de publier une brochure de 64 pages intitulée «Chauffage et pollution atmosphérique» qui contient les rapports présentés au cours de la journée d'étude organisée en septembre 1968 sur ce thème lors du Salon européen du chauffage, du conditionnement d'air et de l'isolation.

On y trouve les textes des exposés faits par M. H. Laube, ingénieur conseil, sur l'incidence du chauffage domestique sur la pollution atmosphérique et la politique suivie en matière de chauffage aux Etats-Unis; par le docteur Lafontaine, directeur de l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie, sur la part prise par le chauffage domestique dans la pollution atmosphérique en Belgique et les mesures à prendre dans ce domaine; par M. R. Gibon, ingénieur-conseil, sur l'évolution des techniques de chauffage et de l'utilisation des combustibles; par M. G. Pepermans, ingénieur-architecte, professeur à l'Université catholique de Louvain, sur l'urbanisme en relation avec le problème du chauffage et de la pollution atmosphérique; par M. J.-C. Laffargue, secrétaire général de la Communauté de l'isolation thermique et acoustique et M. L. Gillain, ingénieur civil, sur l'isolation thermique en relation avec le chauffage et la pollution atmosphérique. La brochure se termine par le rapport de synthèse établi par M. C. Crappe, secrétaire de l'Institut national du logement.

Tous ceux qui, à un titre ou à un autre, s'intéressent au problème de la pollution atmosphérique par le chauffage domestique (en Belgique, celui-ci intervient sur l'ensemble de l'année pour 20% dans la production globale de

produits contaminants), aux politiques mises en œuvre dans différents pays en matière de prévention de la pollution atmosphérique, aux mesures complémentaires qui devraient être prises en ce domaine, à l'évolution des techniques de chauffage et de l'utilisation des combustibles, à la contribution que l'urbanisme et l'isolation thermique peuvent apporter à la réduction de la pollution atmosphérique, consulteront utilement cette brochure que l'on peut se procurer en virant 41 francs belges (35 fr. pour l'ouvrage + 6 fr. pour frais d'envoi) au CCP 390.10 de l'Institut national du logement, revue «Habiter», Bruxelles 3, ou au siège de ce même organisme, 10, boulevard Saint-Lazare (18° étage), Bruxelles 3.

### Catalogue des systèmes CRB — complément 1969

Contenu:

- Chapitre «Logements»: 1 description de système de 4 pages A4 illustrées
- Chapitre «Ecoles»: 9 descriptions de système de 6 pages A4 illustrées.

Le Catalogue des systèmes CRB est une documentation systématique relative à la construction industrialisée. Il se propose de renseigner les maîtres d'ouvrage, les architectes et les ingénieurs sur les possibilités actuelles de ce domaine. Le contenu du Catalogue des systèmes se limite actuellement au bâtiment et – compte tenu de son application pratique – à l'Offre du marché suisse. Le Centre sélectionne parmi les procédés, les systèmes et les éléments de construction, ceux dont la conception est basée sur les principes de production industrialisée. Le Catalogue des systèmes CRB se doit de suivre au plus près l'évolution des procédés industrialisés de construction. C'est la raison pour laquelle il se présente sous